



# Saint-Mammès Informations

## ENFANCE & JEUNESSE

La dématérialisation  
des factures

P.5

## SOLIDARITÉ

Atelier  
"Bien chez soi"

P.5

## ENVIRONNEMENT

Stop aux déchets verts  
sur nos berges

P.9



## Nettoyage de printemps

Samedi 6 avril

P.8





Mesdames,  
Messieurs,  
Chers Mammésiens,

Nous arrivons au printemps. Cette saison est synonyme des premiers beaux jours et des jours qui rallongent. C'est aujourd'hui aussi le point d'orgue du Grand Débat National qui va livrer dans quelques semaines ses conclusions. Saint-Mammès a participé à cette "ouverture" collective dans le respect de la démocratie et de la déontologie voulue par le Président de la République. Merci à tous ceux qui ont bien voulu partager cet "instant de vie" avec nous.

Avec ce printemps qui arrive, ce sont les corps qui vont se réchauffer et les esprits qui vont s'enthousiasmer.

N'oubliez pas le 26 mai prochain. VOTEZ pour les Élections Européennes. C'est aussi un moment démocratique important. Ce droit a été gagné par nos Anciens au prix du sang parfois. Honorons-Les ! (Et n'oubliez pas à cette occasion votre carte d'identité...).

Bon printemps à Tous.

Yves BRUMENT, Maire de Saint-Mammès

## SOMMAIRE

- 2 & 3**      **RETOUR EN IMAGES**
- 4 & 5**      **ENFANCE & JEUNESSE**
- 6**          **SOLIDARITÉ**
- 7**          **TRAVAUX**
- 8 & 9**      **ENVIRONNEMENT**
- 10**        **ASSOCIATIONS**
- 11**        **AGENDA & ÉTAT-CIVIL**
- 12**        **VOS PLUS BELLES PHOTOS**

*Saint-Mammès Informations* n°78 - mars, avril, mai 2019

Directeur de la publication : Yves BRUMENT  
Conception et rédaction : mairie de Saint-Mammès  
Impression : Imprilith  
Tirage : 1600 ex., encres végétales, papier recyclé  
Crédits photos : mairie de Saint-Mammès, Pexels, Saint-Mammès Karaté Club, Club Âge d'Or  
Site internet : [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com)  
Courriel : [accueil@saint-mammes.com](mailto:accueil@saint-mammes.com)

**Retrouvez les derniers S.M.I. sur le site [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com)**



**GOÛTER DES ANCIENS - 25 NOVEMBRE 2018**



**ATELIER INITIATION À LA TABLETTE - 29 NOVEMBRE 2018**



**ATELIER COMPOSITION FLORALE - 5 DÉCEMBRE 2018**



**COMMÉMORATION - 5 DÉCEMBRE 2018**





MARCHÉ DE NOËL - 9 DÉCEMBRE 2018



STAND DU PÉRISCOLAIRE POUR LE MARCHÉ DE NOËL - 9 DÉCEMBRE 2018



NOËL DU PÉRISCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE - 18 DÉCEMBRE 2018

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES HG ET BP - 20 DÉCEMBRE 2018





## Quand la Police Municipale intervient dans les écoles

Le Policier Municipal de la commune de Saint-Mammès traque un fléau insidieux et dévastateur chez les jeunes élèves : le harcèlement. Son "arme" de prédilection : la prévention.

L'enjeu est d'essayer de bien faire comprendre ce qu'est le harcèlement et les ravages qu'il peut occasionner. Le Policier Municipal passe de classe en classe (CM1-CM2), dans les écoles élémentaires de la commune, afin de sensibiliser les jeunes et leur donner les clés pour agir.

Vendredi 7 décembre dernier, il intervenait au sein de l'école Henri Geoffroy, auprès des élèves de CM1 et CM2 et mardi 8 janvier, dans une classe de CM2 de l'école Benoît Plassard. Une heure pendant laquelle, les élèves ont écouté, répondu et interagi avec le Policier Municipal. Afin de rendre les échanges plus attractifs, il mêle anecdotes, quiz et vidéos.

Une belle initiative qui a rencontré un vif succès auprès des élèves.



## Inscriptions rentrée 2019

Il est déjà l'heure de penser aux préinscriptions scolaires et périscolaires de vos enfants pour l'année 2019-2020 !

### Préinscriptions scolaires

Pour les élèves entrant en petite section de maternelle, en C.P. et ceux intégrant les écoles mammésiennes pour la 1<sup>ère</sup> fois : se rendre en mairie, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile, **du 11 au 29 mars 2019**.

### Inscriptions périscolaires

Les **dossiers d'inscription ou de réinscription** aux services périscolaires maternel et élémentaire (matin, midi, soir) seront à retirer en mairie à compter **du 1er avril et à remettre au plus tard le 12 avril 2019** aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la commune **[www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com)**, rubrique **Enfance & Jeunesse**.



## Optez pour la dématérialisation des factures

Depuis plus d'un an, il est possible de récupérer vos factures des services périscolaires sur le site internet de la commune grâce à vos identifiants.

### Créez votre espace personnel

Une adresse email suffit !

Étape 1 : Rendez vous sur le site internet de la commune [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com).

Étape 2 : Cliquez sur **Enfance & Jeunesse**, puis **Services périscolaires**.

Étape 3 : Sélectionnez **Paiement en ligne**.

Étape 4 : Accédez à l'espace en pointant votre curseur sur "**cliquant ici**" (écrit et souligné en bleu).

Étape 5 : Cliquez sur "**J'active mon compte**". Il vous suffit alors de saisir votre adresse email que vous avez renseigné sur le dossier d'inscription.

Vous recevrez un email confirmant la création de votre compte. Vous pourrez alors définir votre mot de passe.

### Payez en ligne par carte bancaire : c'est rapide et facile !

Avec notre service de paiement en ligne 100 % gratuit et sécurisé, plus besoin de vous déplacer ou de chercher timbre et enveloppe.

En trois clics, vous réglez vos factures tranquillement depuis chez vous ! Pour accéder au paiement en ligne, connectez-vous sur votre espace personnel : [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com), rubrique **Enfance & Jeunesse**, puis **Services périscolaires** et **Paiement en ligne**.

#### Les avantages

 <b>ÉCONOMIQUE</b>	Diminution des frais d'envoi
<b>ÉCOLOGIQUE</b> 	Baisse du nombre de papiers utilisés
<b>SIMPLIFICATION DES ÉCHANGES</b>	Rapidité de transmission 

### Le prélèvement automatique : fini les oublis !

Le prélèvement automatique est un mode de règlement particulièrement adapté au paiement des factures récurrentes. Il vous fait gagner du temps, est 100% sécurisé et vous garantit une tranquillité d'esprit : aucun risque d'oubli !

Rapprochez-vous de la mairie pour en savoir plus.



## Ateliers destinés aux seniors

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) porte une attention particulière à ses aînés en organisant des ateliers stimulants et des conférences sur la vie quotidienne.

Une conférence donnant des astuces et conseils pour améliorer votre habitat au quotidien, en le rendant plus confortable, pratique et économe a déjà eu lieu le vendredi 22 février 2019. Dans la continuité de cette conférence, le C.C.A.S vous propose 5 ateliers sur le thème "Bien chez soi", **chaque lundi, du 11 mars au 8 avril 2019, salle du Conseil** (15 places disponibles). L'objectif est de sensibiliser les seniors aux solutions d'aménagement du logement à la perte d'autonomie. Il existe des solutions simples et faciles à mettre en œuvre pour éviter les chutes à domicile, les principales causes d'accidents domestiques chez les plus de 60 ans.

La participation à ces ateliers est entièrement gratuite. Nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire auprès du C.C.A.S., au 01 64 23 56 64 ou par email à [ccas@saint-mammes.com](mailto:ccas@saint-mammes.com).

## Grand Débat National

Depuis le 15 janvier, un « cahier d'expression citoyenne » est à la disposition du public au point d'accueil de la mairie et cela **jusqu'au 15 mars 2019**. Ce cahier doit permettre aux Mammésiens de s'exprimer, de poser des questions, de formuler leurs attentes, de témoigner de leur quotidien, de proposer leurs solutions pour que notre République essaie de relever les défis auxquels elle est confrontée.

La démarche peut aussi se faire directement par email à l'adresse suivante créée spécialement pour cette occasion : [grand.debat-national@saint-mammes.com](mailto:grand.debat-national@saint-mammes.com). Retrouvez toutes les informations sur [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com).

## La prime d'activité, pour qui ?

Pour prétendre à la prime d'activité, vous devez avoir une activité professionnelle et percevoir des revenus modestes mais aussi résider en France de manière stable et effective. Concrètement, les célibataires sans enfant ayant un revenu de 1 560 euros net peuvent bénéficier de cette prime d'activité, tout comme les mères célibataires dont les revenus atteignent 2 000 euros. Outre les salariés du privé, cette prime inclut aussi les indépendants et les fonctionnaires dont les rémunérations sont proches du Smic.

Pour les personnes ne percevant pas la prime d'activité, un simulateur est disponible sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Dans le cas où la simulation atteste que le ménage remplit les conditions d'accès, la demande peut ensuite être effectuée sur le site internet à tout moment. Pour réaliser la téléprocédure, un RIB et les 3 derniers bulletins de salaire sont nécessaires.



## L'atelier floral bat son plein

Depuis le premier atelier floral, en octobre 2018, à l'occasion de la semaine bleue, la commune a de nouveau sollicité "Nadine Fleurs" pour confectionner une composition spéciale Pâques. Fort de son succès, l'atelier du mois d'avril est d'ores et déjà complet.

Il s'agit d'une volonté de la municipalité de maintenir le lien social et proposer des solutions aux personnes âgées pour rester actives et en forme !





## La rue Grande de nouveau aux riverains

Depuis fin octobre, le Sideau et son délégataire Veolia, ont mandaté la société Sade pour réaliser le remplacement des canalisations plomb des raccordements en eau potable sur l'intégralité de la rue Grande.

Conscient de la gêne occasionnée et afin d'en réduire la durée, la commune a choisi de faire ces travaux en une seule tranche de 11 semaines au total, plutôt qu'en 2 tranches de 7 semaines comme initialement prévu. Elle remercie les riverains qui ont dû s'adapter aux restrictions de circulation et de stationnement, plus particulièrement à ceux de la rue Grande et des rues adjacentes, qui ont dû accepter les contraintes de stationnement mises en place pour fluidifier la circulation.

Ce sont, au total, 74 canalisations en plomb qui ont été retirées. Un procédé innovant d'extraction du tube de plomb, et à son remplacement par du polyéthylène, a été utilisé afin de limiter les terrassements.

Depuis le début de l'année 2019, ce sont les 5 ruelles perpendiculaires à la rue Grande qui ont demandé un travail de dentellière pour remplacer 13 branchements. En effet, impossible dans ces ruelles exigües, qui caractérisent aussi Saint-Mammès, d'utiliser le procédé d'extraction mécanique ; le terrassement manuel s'est donc avéré nécessaire.

Il reste sur la commune environ 130 branchements plomb. D'autres travaux seront donc nécessaires pour les remplacer dans les années à venir.

L'hiver et ses frimas n'étant pas propice à la pose d'enrobé, la réfection du tapis de la rue aura lieu cet été, à partir du mois de juin 2019.

## De nombreux travaux réalisés dans la commune

Saint-Mammès est une ville où il fait bon vivre, et nous souhaitons qu'elle le reste, grâce notamment aux différents travaux de rénovation et d'entretien permettant d'embellir notre commune.

- Trottoirs rue du Port de la Celle,
- Reprise du fil d'eau des eaux de voiries rue des Longues Raies,
- Création de 5 places de stationnement rue La Fontaine,
- Modification de l'éclairage public, rue Villaret de Joyeuse et rue La Fontaine.



## Collecte de sapins

Cette année encore la commune a mis à disposition un point de collecte des sapins, place de la Bosse, durant tout le mois de janvier.

Vous avez été nombreux à y déposer votre sapin et nous vous en remercions !



## La commune fait son grand nettoyage de printemps

Rendez-vous **samedi 6 avril, à 9h00, à la Salle à Vocation Sportive « Les Guettes »** pour une nouvelle opération éco-citoyenne : le nettoyage de printemps.

Après un café d'accueil, le nettoyage de la commune débutera, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Plusieurs espaces sont malheureusement régulièrement pollués par des déchets : la forêt, les berges... Comme depuis de nombreuses années, grâce aux bénévoles écocitoyens, la commune retrouvera son caractère.

Merci de vous munir de bottes et de gants. Un encas est prévu en fin de parcours, vers 12h00. Par avance, la municipalité remercie chaleureusement les bénévoles qui se présenteront et qui s'engageront pour une ville propre.

## La commune lance son propre concours : "Jardins de caractère"

La mise en place de ce concours "Jardins de caractère" répond au souhait de faire connaître et de valoriser les jardins des mammésiens particulièrement bien entretenus.

L'obtention du diplôme se définit sur des critères d'exigence :

- La qualité de l'aménagement (propreté, qualité et variété des espèces, esthétique d'ensemble,...),
- La technicité (harmonie des couleurs, jeux de volumes, de textures, plantes rares,...),
- Le respect de l'environnement (espèces locales, peu consommatrices en eau, utilisation de paillages, couvre-sol, récupération d'eau de pluie,...). Dans le cadre du développement durable, l'utilisation de produits naturels et non toxiques est fortement préconisé et sera pris en compte.

Pour participer, il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription, disponible en mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune : [www.saint-mammès.com](http://www.saint-mammès.com). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **lundi 6 mai 2019**.

## Formation au rucher pédagogique

Il est encore temps de vous inscrire ! Quelques places restent disponibles pour la session d'initiation au "métier" d'apiculteur édition 2019, qui se déroulera sur cinq séances de fin mars à fin septembre.

## Élagage : vos obligations en tant que propriétaire

En tant que propriétaire, il est de votre devoir de veiller à l'élagage de vos arbres et à leur abattage quand cela est nécessaire.

En effet, la réglementation est précise et méticuleuse, notamment concernant les troubles que peuvent causer des arbres non entretenus. Vous devez obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à :

- Ne pas gêner le passage des piétons,
- Ne pas cacher les feux et les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.





## Nouvel impératif : La lutte contre les déchets verts sur nos berges !

Il est fréquent de constater que les riverains déversent sur les berges leurs tontes de pelouse, le produit de la taille des haies et des arbres, leurs tas de feuilles mortes, les épluchures de légumes, voire même les sapins de Noël.

### Pourquoi posent-ils problème ?

Les déchets verts menacent la stabilité de nos berges. Ils provoquent une asphyxie des plantes et le pourrissement de leurs racines. L'apport surabondant d'azote et de phosphore entraîne une prolifération d'algues et de bactéries, suivie d'une chute importante d'oxygène dans l'eau. La conséquence en est la diminution puis la perte de la faune et de la flore aquatique.

Outre la pollution visuelle et olfactive, les dépôts répétés de déchets verts sur les berges provoquent l'enrichissement du sol et l'apparition d'une végétation nitrophile exubérante (mauvaises herbes, orties et lisérons essentiellement) au détriment de la végétation caractéristique des berges (baldingère, reine des prés, iris...) et de la faune qui lui est liée (libellules, éphémères et autres insectes...).

### Que faire des déchets verts ?

S'abstenir de jeter ses déchets verts sur les berges ou dans le cours d'eau, mais aussi dans les endroits humides (petits marais, etc.). Ne pas les brûler, mais plutôt les rassembler (soit pour le compost, soit en les conduisant à la déchetterie).



## Pose des repères de la crue 2016

Lundi 7 janvier, la commune, en collaboration avec Seine-et-Marne Environnement, a installé 4 nouveaux repères marquant la crue de 2016 : à l'angle du Quai de Seine et du Quai du Loing, Salle du Conseil, sur la guérite de l'écluse, Quai de Seine (près du distributeur).



## Rappel des horaires d'ouverture

### La déchetterie d'Écuellen

Ouverture de la déchetterie tous les jours (à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre), y compris les jours fériés.

#### Horaires d'été

##### Du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi, de 13h45 à 19h

Le samedi, de 10h à 19h

Le dimanche, de 10h à 13h

#### Horaires d'hiver

##### Du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi, de 14h à 18h

Le samedi, de 9h à 18h

Le dimanche, de 10h à 13h

Rue Monchavant ZI des Renardières  
77250 - Écuellen

0 800 814 910

### DEPOLIA

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 8h00 à 12h00

15 rue Monchavant  
77250 - Moret-Loing-et-Orvanne

01 60 74 00 20  
contact@depolia.com



## Plus d'une centaine d'adhérents pour le Club Âge d'Or !

Le Club Âge d'Or a réuni ses membres le 3 janvier dernier pour son Assemblée Générale annuelle. L'association, réunissant essentiellement des seniors, compte aujourd'hui 130 adhérents. En présence de Martine HARIVEL, adjointe au Maire de Saint-Mammès, elle a présenté à nouveau un bilan riche en activités.

Service de proximité, d'écoute et d'accueil, l'association propose des sorties et des voyages culturels, des repas et des activités récréatives. L'objectif est de susciter des rencontres, d'enrichir les connaissances et d'entretenir le lien social.

Le Club Âge d'Or organise des après-midis belote chaque jeudi (avec ponctuellement des concours), une randonnée pédestre chaque mardi après-midi, du yoga pour se maintenir en forme chaque vendredi après-midi, ainsi que des repas et des goûters dansant tout au long de l'année.

Pour rejoindre l'association, contactez :  
Marie-Christine BRUMENT au 01 60 70 24 82.  
Tarif adhésion annuelle : 18€

## Une saison pleine de promesses pour le Karaté !

Trois mois après avoir obtenu un podium en équipe combat lors du championnat de Seine-et-Marne à Coulommiers, l'équipe des minimes garçons (Timothé Dabin, Lucas Fournol et Clément Le Bloas) a cette fois-ci récidivé en Kata, en obtenant la 3ème place lors des championnats départementaux, organisés à Nemours.

Dans cette compétition, très sélective, nous félicitons également les autres mammésiens pour leur parcours : Bénédicte Géhant en benjamin, Juliette Buhr en minime, ainsi que les pupilles Thomas Bazin, Gabriel Correas, Alexis Dabin et Hugo Moreira-Chevau.

### Un nouveau titre

Le club qui présentait 2 compétiteurs à la coupe "Honneur 77" pupilles, le 13 janvier à Coulommiers, a obtenu 4 nouveaux podiums, dont trois pour le seul Hugo Moreira-Chevau. En effet, il remporte le titre en kumité -25 kg, ainsi que la deuxième place en kata individuel. Et comme il avait obtenu la médaille de bronze avec son compère Alexis Dabin en kata équipe, il peut se satisfaire d'avoir obtenu l'ensemble des places du podium en une compétition. Un grand bravo à ces jeunes espoirs !







## MARS

**Dimanche 10 mars - 11h30**

**DÉJEUNER DE PRINTEMPS**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par le Club Âge d'Or  
01 60 70 24 82

**Samedi 16 mars - 19h30**

**SOIRÉE DISCO & KARAOKÉ**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisée par la Maison de l'Entraide France  
06 99 65 94 65

**Dimanche 17 mars - 14h00**

**LOTO**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par la Maison de l'Entraide France  
06 99 65 94 65

**Mardi 19 mars - 17h30**

**COMMÉMORATION  
DES ACCORDS D'ÉVIAN**

Monument aux Morts  
Organisée par la Mairie  
01 64 23 39 41

**Dimanche 24 mars - 12h30**

**REPAS DES ANCIENS**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par le C.C.A.S.  
01 64 23 56 64

**Dimanche 31 mars - 12h00**

**DÉJEUNER DANSANT**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par l'Amicale des Anciens Combattants  
06 88 36 51 09 / 06 86 27 29 95

## AVRIL

**Samedi 6 avril - 9h00**

**NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Salle à Vocation Sportive - Les Guettes  
Organisé par la Mairie  
01 64 23 39 41

**Samedi 6 avril - 19h00**

**SOIRÉE DANSANTE**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisée par le Comité des Fêtes du Village de Saint-Mammès  
06 71 35 12 72 / 07 68 29 48 72

**Dimanche 21 avril - 12h00**

**DÉJEUNER DANSANT**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par les Jeunes des Années 60  
06 24 28 37 39

**Samedi 27 avril au jeudi 2 mai**

**EXPOSITION PHOTO**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisée par le Club des Amateurs Photographes de Champagne/Seine, en partenariat avec la Mairie  
06 95 88 87 06

## MAI

**Mercredi 1er mai**

**VIDE-GRENIER**

Quai de Seine et place de la Bosse  
Organisé par le Comité des Fêtes du Village de Saint-Mammès  
06 71 35 12 72 / 07 68 29 48 72

**Mercredi 8 mai - 11h00**

**COMMÉMORATION  
DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

Monument aux Morts  
Organisée par la Mairie  
01 64 23 39 41

**Samedi 18 mai**

**FEST'OFF**

Maison des Loisirs et de la Culture  
Organisé par Festi'Val en Seine  
06 75 31 28 68

## Rappel

Dans le cadre des Élections Européennes qui se dérouleront le **26 mai 2019**, nous vous invitons à ce que vos **nom** et **numéro de voie** soient visibles sur votre boîtes aux lettres, afin d'éviter les retours de courrier.



**Fin octobre, novembre, décembre 2018, janvier 2019 ÉTAT CIVIL**



**Naissances**

- ★ Lyna DA COSTA MARTINS, le 19 octobre 2018
- ★ Idriss PRINCE JOSEPH PREMRAJ, le 29 octobre 2018
- ★ Amaia DUBOSC GARCIA, le 26 octobre 2018
- ★ Jayden BAUDUIN ROYAT, le 3 décembre 2018
- ★ Suzanne ALPHONSE, le 17 décembre 2018
- ★ Louise HALLEUR ECHAROUX, le 11 janvier 2019
- ★ Mathilde RANDRIANARISOA FESTAL, le 22 janvier 2019

**Décès**

- Ginette PAUMIER, le 22 octobre 2018
- Jean SEGAL, le 3 novembre 2018

- René GHILARDI, le 4 novembre 2018
- Alberte DONNEFOY, le 9 novembre 2018
- Eva MARCHENAY, le 14 novembre 2018
- Jeannine VILLEMEN, le 21 décembre 2018
- Pierre PLISSET, le 2 janvier 2019
- Christiane PAIMPOL, le 6 janvier 2019
- René JOUSSELIN le 8 janvier 2019
- Odette CABANIÉ, le 15 janvier 2019
- Sophie GUILLAUME, le 17 janvier 2019
- Raymond MARKOWIAK, le 24 janvier 2019
- Lucien COGLIATTI, le 26 janvier 2019
- Christian GABARD, le 27 janvier 2019



## VOS PLUS BELLES PHOTOS

Parce que nous recevons de nombreuses photos de Saint-Mammès et qu'il serait dommage de se limiter à une seule... Vous trouverez sur cette page de belles photos de votre village. Un grand merci à leurs auteurs ! Pour envoyer vos photos, il suffit de les transmettre par email à [communication@saint-mammes.com](mailto:communication@saint-mammes.com).



Christine DELBOUIS



Christian ERRIEN